

### **L'articulation avec les démarches de planification des SCOT voisins et notamment celui de L'agglomération de Montpellier.**

Un des enjeux majeurs du SCOT sera donc, dans son diagnostic, de bien comprendre ses interdépendances avec ses voisins. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable et le Document d'Orientation Générale devront s'attacher à bâtir un projet s'articulant avec le SCOT de l'agglomération de Montpellier, en frange mais aussi dans le secteur faisant partie de la première et seconde couronne périphérique (\*).

Cette réflexion pourra se concentrer sur les questions suivantes :

- **La gestion des ressources en eau - La prévention des inondations.**

En amont, le secteur du SCOT est une zone clé pour les ressources en eau potable et pour la prévention des inondations. Il recouvre deux bassins versants très importants pour la Communauté d'Agglomération de Montpellier, le bassin versant du Lez et celui de la Mosson. Le Lez (7<sup>ème</sup> source de France en débit) assure plus de 50 % de la ressource en eau de la Communauté d'Agglomération de Montpellier.

- **L'accueil et la répartition des nouvelles populations et des activités entre les différents territoires.**

La maîtrise de l'urbanisation autour des emprises et des échanges du LIEN doit faire l'objet d'une réflexion spécifique.

- **La cohérence entre l'urbanisation et les transports collectifs existants et futurs.**

Le SCOT doit être l'occasion d'engager un dialogue et un partenariat avec l'ensemble des acteurs du transport pour le développement des transports collectifs et la création de pôles d'échange modaux pouvant permettre une alternative à l'automobile.

- **La préservation de la ressource en matériaux de carrière**

Le sud ouest du territoire du SCOT dispose des caractéristiques géologiques adaptées à des exploitations de carrières. Les possibilités d'exploitation futures sont à organiser en amont, en minimisant les impacts environnementaux et paysagers.

- **La gestion des espaces naturels et agricoles partagés entre plusieurs territoires de SCOT.**

La création et le maintien de « coupures d'urbanisation », la création d'une « trame verte et bleue » cohérente et continue.

Etant donné la rapidité des dynamiques en cours il est important que les acteurs commencent, d'ores et déjà, à prendre des initiatives visant à organiser le développement de l'aire urbaine sans même attendre que les démarches d'élaboration de SCOT soient finalisées et les documents opposables.

L'enjeu est de ne pas rendre obsolètes par un développement « au fil de l'eau » les orientations des documents en cours.

(\* ) *Les couronnes périphériques sont les tranches de 10 km en 10 km à vol d'oiseau à partir du centre géométrique de la ville-centre*